



Lettre des services de l'Etat en Saône-et-Loire



Continuité des services de l'État en période de crise sanitaire

Numéro spécial - Juillet 2020



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

La Lettre des services de l'État en Saône-et-Loire

- 1/
▶ **Accompagnement des agriculteurs**
- 2/
▶ **Habitat**
- 3/
▶ **Education**
- 4/
▶ **Soutien aux entreprises**
- 5/
▶ **Cohésion sociale**
- 6/
▶ **Préfecture et sous-préfectures**
- 7/
▶ **Sécurité publique**
- 8/
▶ **Soutien aux EHPAD**
- 9/
▶ **Protection des populations**
- 11/
▶ **Finances**

Lettre des services de l'Etat N°9- Juillet 2020 - Numéro spécial
« Continuité des services de l'Etat en période de crise sanitaire »

Directeur de la publication :
Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire

Comité de rédaction : services de l'Etat

Conception et réalisation : bureau de la communication interministérielle et
de la représentation de l'Etat

Crédit photos : Services de l'Etat, Stock.Adobe.com



@Prefet71

www.saone-et-loire.gouv.fr

La Direction Départementale des territoires a accompagné les agriculteurs pour le transfert de droits à paiement de base et pour leur télédéclaration lorsqu'ils ont des difficultés d'accès à Internet.

Accompagnement des agriculteurs à la télédéclaration des aides surfaces

Interview de M.Deslandes, gestionnaire surfaces et MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) :

« Cet accompagnement se traduit par un accueil téléphonique assuré depuis le 1er avril par les équipes de l'unité aides directes du Service Economie Agricole (SEA), mobilisées en télétravail pendant le confinement. Depuis le 11 mai, date du déconfinement, les salles dédiées à l'accueil des agriculteurs, sont entièrement aménagées dans le respect des règles sanitaires : guichets sécurisés avec écrans de séparation, du matériel informatique et téléphonique adéquat et distributeurs de gel hydroalcoolique.



Afin d'assurer l'accueil physique des exploitants agricoles et l'accompagnement téléphonique, six postes permettent de recevoir dix agriculteurs par jour. Nous nous relayons entre trois titulaires en présentiel pour assister les vacataires, formés par nos soins, afin d'assurer l'accompagnement des exploitants jusqu'à la signature de leur télédéclaration.

L'an dernier, 125 télédéclarations ont été signées lors d'un accompagnement physique à la DDT».



La DDT accompagne les agriculteurs aux transferts de droits à paiement de base (DPB).

En parallèle, deux postes permettent d'assurer les transferts Droits à Paiement de Base (DPB). Il s'agit donc de bien synchroniser l'accompagnement des agriculteurs pour le transfert de droits à paiement de base avant leur télédéclaration.

Explications de Nadège Navoret, gestionnaire des transferts DPB :

« Comme pour les collègues chargés de la télédéclaration Politique Agricole Commune (PAC), l'accompagnement téléphonique a été assuré en télétravail pendant le confinement. Il se poursuit, en même temps que l'accueil physique, sur rendez-vous depuis le 11 mai. Les droits à paiement de base représentent un volet important des aides directes.

L'année dernière, en Saône-et-Loire : 100,6 millions d'euros d'aides pour 4 413 bénéficiaires. L'exercice demande une certaine technicité car il s'agit d'ajuster le portefeuille de DPB à la situation réelle de l'exploitation, intégrant les cessions et reprises de foncier agricole.



Aussi, pour activer un droit à paiement de base, il faut au moins 1 hectare de surface admissible par rapport à la déclaration PAC. S'agissant donc de nouvelles situations, les exploitants ont souvent besoin d'un rendez-

vous sur place. La gestion des DPB se formalise sous la forme de contrat passé entre cédants et repreneurs, d'où essentiellement des documents papier qui doivent transiter au préalable entre les différents acteurs (notaires, propriétaires foncier...) avant d'arriver à la DDT.

Pour la petite anecdote, une épicerie locale a d'ailleurs servi de relais pendant le confinement. Au 15 juin, on compte déjà 753 clauses de transfert à traiter pour en moyenne un millier, lors d'une campagne annuelle. Le compte à rebours est lancé pour tenir les délais, et ainsi soutenir l'économie résultant de la filière agricole ».

Sans interruption depuis le début du confinement, la Direction Départementale des Territoires (DDT), délégation locale de l'ANAH, a continué son activité pour aider financièrement les propriétaires modestes à concrétiser leur projet de rénovation énergétique et de lutte contre l'habitat indigne. Sujet qui a d'ailleurs valu une visite officielle, le 27 mai, pour mettre en lumière une opération de l'ANAH à Saint-Germain du-Plain.

L'équipe de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) mobilisée depuis le début de la crise

Entre le 17 mars et le 15 juin, les agents de la délégation locale de l'ANAH ont instruit 543 demandes de paiement, équivalant à environ 2,5 millions d'euros et 226 demandes d'engagement, soit environ 1,2 millions d'euros. Ces paiements viennent alimenter les comptes bancaires des particuliers pour leur permettre de payer les entreprises qui ont réalisé les travaux. Quant aux engagements, ils permettent aux particuliers de boucler leur plan de financement et ainsi avancer dans leur projet de travaux. Dans tous les cas, c'est un soutien majeur à l'économie et à la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

En Saône-et-Loire, 1 627 personnes ont bénéficié des aides de l'ANAH pour un total de subventions de l'Etat de 9, 735 millions d'euros.

« La dématérialisation des dossiers a permis de poursuivre l'instruction et les paiements en ligne pendant tout le confinement, en télétravail. Les échanges, courriers, demandes d'informations avec différents partenaires, opérateurs, usagers ou entreprises mandatées par les particuliers se sont effectués par mail ou par téléphone. Des passages à la DDT ont permis d'envoyer des courriers et de récupérer des dossiers à étudier reçus en format papier.»



Véronique Breuillard, instructrice ANAH

Visite officielle d'Emanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire

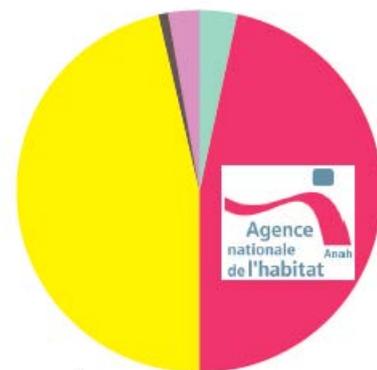


Une rénovation complète de décence d'amélioration énégetique pour un logement indigne avant travaux type ferme bressane de 82 m².

- réfection de la toiture
 - installation de gouttières pour éviter les infiltrations
 - réfection de la plomberie et des sanitaires
 - réfection de l'installation électrique et installation de radiateurs électriques
 - dallage de sols et carrelage
 - isolation des combles, isolation de murs, changements de portes et fenêtres, volets roulants.
- Coût total des travaux : 59 907 € TTC.

Un gain énergétique estimé de 73 %.

Le financement des travaux



- Aides de l'État : ANAH
- SYDESL 71
- CARSAT
- Humanis
- Reste à charge

Lors de cette crise sanitaire sans précédent, le confinement a duré pratiquement 2 mois pour les élèves du département de Saône-et-Loire. Pendant cette période, les enseignants ont dû s'adapter et adapter leur enseignement afin de garder le contact, à distance, avec leurs élèves.

Beaucoup ont été volontaires tout au long de ce confinement et ont accueilli en parallèle les enfants des personnels nécessaires à la gestion de la crise. En moyenne, plus de 350 de ces élèves ont ainsi été accueillis quotidiennement par environ 200 professeurs dans plus d'une centaine d'écoles de Saône-et-Loire.

Les professeurs se sont bien adaptés, prévoyant liste de travail, documents et ressources numériques, à la fois simples et bien expliquées. Ils ont fait preuve d'inventivité dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique et ils ont recherché et trouvé les outils facilitateurs :

- applications en ligne pour la messagerie et la visioconférence,
- sites web pour le partage de documents et de ressources.

Exemple d'encart sur le site web professionnel du 1er degré pendant le confinement.



Se concentrant dans un premier temps sur le renforcement des apprentissages fondamentaux et la révision des notions du programme en français et mathématiques, les professeurs et les conseillers pédagogiques de circonscription ont ensuite conçu des documents en arts plastiques, musique, littérature, afin de permettre aux élèves de varier les activités le long de leur journée, de «s'aérer» l'esprit et de s'évader.

Tous les services et les personnels de l'Éducation nationale se sont ainsi mobilisés pour assurer et faciliter autant que possible cette continuité pédagogique, chacun avec ses compétences, son expertise et son dévouement, afin d'accompagner du mieux possible les élèves et leurs familles pendant cette période de crise sanitaire.

Cette mobilisation continue, l'heure est maintenant au retour de tous les élèves dans leurs établissements. Le retour des écoliers dans leur classe a débuté dès le 14 mai et actuellement toutes les écoles de Saône-et-Loire sont en mesure d'accueillir leurs élèves. Les collèges et les lycées quant à eux ont recommencé les cours le 2 juin avec une reprise complète le 22 juin.

Chaque élève a vécu la période de confinement de manière personnelle et les fragilités apparues dans les apprentissages demandent pour certains une solution personnalisée du traitement de cette difficulté.

Les professeurs et les équipes pédagogiques sauront mettre à profit les quinze derniers jours de l'année scolaire pour proposer l'aide et concevoir la manière d'organiser, dès la rentrée de septembre, l'accompagnement des apprentissages et des connaissances de leurs élèves.



M. BEN, Inspecteur Académique, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire, en visite à l'école primaire de La Chapelle de Guinchay.

Les services de l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Saône-et-Loire ont été particulièrement mobilisés durant le confinement.

Les agents de l'Unité Départementale de la DIRECCTE de Saône-et-Loire ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. En quelques jours, le service de l'activité partielle a été renforcé pour faire face à un nombre de demandes inédit.

Les services en charge des politiques de l'emploi ont quant à eux accompagné les structures d'insertion durant la phase de confinement.

Les services d'inspection du travail se sont mobilisés pour vérifier que la continuité économique se conjugue avec la protection de la santé des salariés. Le service renseignements en droit du travail n'a jamais cessé de fonctionner et a répondu aux questions des usagers par téléphone ou par courrier électronique.

Les services de l'Unité Départementale de la DIRECCTE de Saône-et-Loire ont désormais repris une activité normale de fonctionnement. Des effectifs ont été redéployés pour assurer le contrôle a posteriori de l'indemnisation de l'activité partielle.

À mi-juin 2020, l'indemnisation pour l'ensemble de l'année 2019 est d'environ 450 000 € pour 58 millions d'euros. Le service a traité au moins une demande (le plus souvent plusieurs) pour 73 % des établissements du département.



Les agents de l'Unité Départementale de la DIRECCTE mobilisés tout au long de la période de crise sanitaire.

Le confinement n'a pas impacté la continuité des missions de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). L'ensemble des agents étaient équipés pour travailler à distance. Le service inclusion sociale et protection des populations a été fortement mobilisé pour répondre aux besoins des territoires et mettre en œuvre de nouveaux dispositifs en direction des publics vulnérables.

Pendant la période de crise sanitaire, deux enjeux forts ont été identifiés par la DDCS : la précarité alimentaire et la fracture numérique. Pour les plus démunis, ce sont 35 860 chèques-services qui ont été distribués à 1 100 bénéficiaires. Les opérateurs sur le terrain ont conjugué leurs efforts pour soutenir l'approvisionnement alimentaire et l'achat de kits d'hygiène.

La DDCS a coordonné de nombreux dispositifs pour s'assurer que chaque public bénéficiait des conditions sanitaires suffisantes. Une veille active a été faite sur les acteurs de l'aide alimentaire, et en matière d'hébergement en lien notamment avec le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orienté et dans le cadre de la lutte contre les violences intra-familiales (création de 24 places supplémentaires à la main du 115). Pour assurer l'hébergement de publics vulnérables en cas de COVID 19, un centre d'hébergement spécialisé mutualisé avec la Nièvre a été mis en place. Il a accueilli 23 personnes durant le confinement qui ont bénéficié d'un suivi médical adapté.

L'équipement des personnels et bénévoles œuvrant dans le champ du social a été un enjeu fort. 54 000 masques ont été distribués par la DDCS aux gestionnaires d'hébergement, accueils de jour, services mandataires à la protection judiciaire.

Les consignes sanitaires nationales ont régulièrement été transmises sous forme de fiches traduites en plusieurs langues. Un suivi actif avec les acteurs de la veille sociale, structures d'hébergement et mandataires judiciaires a été réalisé. Le financement des associations a été maintenu sans rupture.

Le collège départemental du Fond de Développement de la Vie Associative a pu se réunir le 4 juin 2020 pour examiner les demandes de financement déposées par 147 associations.

Une attente particulière sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville et une coordination avec la Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale a permis de réserver des dotations pour des établissements scolaires qui pourront prévoir des équipements informatiques au plus près des besoins.

De nouveaux dispositifs ont été mis en place pour les enfants de 3 à 17 ans : dispositifs 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) sur le temps scolaire jusqu'au 2 juillet, « Plan Vacances 2020 » et « Colos apprenantes » en partenariat avec les associations, les collectivités et les services de l'Éducation Nationale. Le « Plan Quartier d'été 2020 » devra permettre un temps utile et ludique pour les habitants ne pouvant partir en vacances dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités.

Aujourd'hui, face aux enjeux forts autour des activités éducatives, sportives et culturelles, pour les enfants ayant le plus souffert du confinement, la DDCS se mobilise avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le service Politique de la ville et les délégués du préfet. Ces nouveaux dispositifs répondent à des objectifs ambitieux pour une période estivale signe du renforcement social et territorial.



Réunion sur le Dispositif Jeune Majeur (DJM).

Dès le 16 mars, le préfet a activé le plan de continuité de l'activité des services afin d'assurer les missions essentielles au sein des services de la préfecture et des sous-préfectures.

Les services de la préfecture et des sous-préfectures ont été mobilisés en priorité sur les missions suivantes :

- la gestion de la crise : remontées d'informations essentielles, organisation de la logistique en cas de besoin ; tout au long de la crise, le bureau interministériel de la communication a assuré une information régulière de la situation sanitaire du département, des moyens déployés, des décisions prises par l'intermédiaire des réseaux sociaux (Twitter, Facebook @Prefet71), l'actualisation du site Internet ou encore la tenue de conférences de presse ;

- la sécurité : ordre public, traitement des dossiers relevant des polices administratives les plus sensibles (armes, hospitalisations d'office...) ;

- le soutien aux collectivités locales : les missions relatives à la réglementation funéraire, au transport de corps, ont continué d'être assurées afin d'accompagner au mieux les collectivités confrontées parfois à des situations complexes liées à la crise sanitaire. De plus, le versement des dotations et subventions aux collectivités locales a été poursuivi tout au long du confinement. Les collectivités ont pu disposer en permanence d'interlocuteurs en préfecture comme en sous-préfectures, pour les renseigner sur le fonctionnement des conseils municipaux durant cette période complexe du confinement, entre les deux tours de l'élection municipale.

- le soutien aux acteurs économiques : très tôt, le préfet a tenu des réunions régulières en audio conférence ou visio conférence avec l'ensemble des partenaires économiques du département afin d'identifier les situations sensibles et mettre en place des dispositifs de soutien en lien avec l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Par ailleurs, l'accueil des demandeurs d'asile a été maintenu pour les situations présentant une urgence particulière.

Les fonctions support des services de la préfecture ont été assurées : logistique, ressources humaines, chaîne de la dépense. Les équipes ont été mobilisées en préparation de la reprise d'activité afin de sécuriser les postes de travail.

Enfin, le service interministériel départemental de l'informatique et des communications a été mobilisé afin de mettre en place cette nouvelle organisation des services et d'assurer la continuité des liaisons gouvernementales.

L'exercice de ces missions a nécessité la présence physique de 30 % des effectifs durant toute la période du confinement afin d'assurer la continuité des services essentiels.



Nadine Nunes au Service du Pilotage Interministériel et de l'Aménagement du Territoire, cellule courrier.

A partir du 11 mai, les services ont repris progressivement une activité « normale ».

Les services ont été à nouveau ouverts au public, sur rendez-vous uniquement, dès le 11 mai pour la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône et à partir du 18 mai pour la préfecture.

Des mesures de sécurisation des lieux de travail et d'accueil du public ont été mis en place : mise à disposition de gel hydroalcoolique, masques de protection, installation de dispositifs en plexiglas pour isoler les postes de travail trop proches...

Face à une crise sanitaire totalement inédite, les personnels de la Direction départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire, qu'ils soient policiers actifs, agents techniques ou administratifs, ont du très rapidement s'adapter afin d'assurer la continuité de leurs missions et du service rendu à la population.

Leur mobilisation a été immédiate et sans faille.

Une vigilance toute particulière a été portée aux violences intrafamiliales. En effet, la promiscuité et les tensions générées par le confinement ont malheureusement engendré une augmentation des violences au sein de la cellule familiale. Des dispositifs de prise en charge à distance des victimes et des témoins ont été proposés afin de limiter au maximum les déplacements. Durant toute la période du confinement et du déconfinement, la police nationale de Saône-et-Loire a communiqué des informations et des conseils via sa page Facebook à la population qui s'interrogeait sur ce qu'elle avait ou non le droit de faire. Le nombre d'appel 17 des quatre commissariats de police du département a par ailleurs connu une croissance exponentielle durant les premières semaines de la crise sanitaire.

Avec l'annonce du déconfinement et la reprise des déplacements, les policiers ont très vite constaté que beaucoup d'usagers de la route semblaient avoir oublié les limitations de vitesse. De nombreux contrôles routiers et de vitesse ont été organisés pour assurer la sécurité sur les routes du département. Plusieurs grands excès de vitesse ont été relevés avec rétention immédiate du permis de conduire et mise en fourrière du véhicule.

Dès l'annonce de la mise en œuvre des mesures de restriction des déplacements, les policiers ont veillé, de jour comme de nuit, au respect du confinement en effectuant de nombreux contrôles.



Au sein des commissariats, de nombreux aménagements des locaux d'accueil du public ont été réalisés afin de garantir la sécurité sanitaire du public mais également celle des personnels y travaillant.

Les commissariats de police de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines ont depuis le déconfinement repris un mode de fonctionnement normal.

Les gendarmes ont été mobilisés durant toute la crise sanitaire.

En mars 2020, le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire a donné son stock de 9000 masques FFP2 à l'ARS de Mâcon.

Distributions de masques en tissus auprès des élus

Action sur la compagnie de Chalon-sur-Saône

Le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire poursuit son soutien aux élus du département. Les gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Chalon-sur-Saône ont distribué 2800 masques en tissu à 70 maires des communes de moins de 500 habitants de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône. Cette opération, menée en une journée, en lien étroit avec le sous-préfet, a été appréciée à sa juste valeur.



Action sur la compagnie de Mâcon

Les gendarmes de compagnie de gendarmerie départementale de Mâcon et de l'escadron départemental de sécurité routière ont distribué 2640 masques à 66 maires des communes de moins de 500 habitants de l'arrondissement de Mâcon. Cette opération, menée en lien avec la préfecture de Saône-et-Loire, a connu un franc succès et les élus ont chaleureusement remercié les gendarmes.



Distribution de matériel de protection auprès de l'Education Nationale

Courant avril/mai 2020, le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire a organisé trois opérations pour la distribution de matériel de protection de lutte contre le COVID au profit de l'éducation Nationale.

Contrôle des attestations de déplacement dérogatoire

Durant la période de confinement : 23 010 contrôles ont été menés par la gendarmerie.

Le 10 avril 2020, une trentaine des gendarmes était mobilisé sous le commandement du colonel Nicolas Matthéos, commandant du groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire, du commandant de la gendarmerie de Mâcon Fabrice Jandin, et du commandant en second de l'escadron de sécurité routière le capitaine Nicolas Millery. Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture David-Anthony Delavoët s'est rendu sur ce contrôle.



Malgré le confinement : l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et le Bleuets de France se mobilisent pour les résidents des EPHAD.

Dès la mi-mars et la mise en place des mesures de confinement, l'ONACVG qui pilote l'Oeuvre nationale du Bleuets de France a lancé une vaste campagne numérique de dons à destination de ses ressortissants en résidence dans les EPHAD labellisés du département. L'appel a été bien relayé et a permis d'acheter du matériel pour faciliter la vie des résidents des EPHAD, notamment pour communiquer avec les familles (E-lilo Box), dans une période où ces dernières ne pouvaient se rendre physiquement sur les lieux. Ce soutien concret dans une période très difficile a été très apprécié des équipes et des résidents.

Pendant toute la durée du confinement, le service départemental de l'ONACVG a fonctionné et a ainsi pu prendre des nouvelles et venir en aide à de nombreuses personnes connaissant des situations sociales et économiques difficiles. Ainsi, la commission « solidarité » du mois d'avril a pu se tenir en audio-conférence avec les deux vice-présidents et ainsi apporter une aide précieuse dans une période troublée. Plus que jamais, le soutien moral et financier de l'ONACVG envers ses ressortissants a constitué un rempart face à l'isolement et à la précarité.

Mémoire



Pendant le mois d'avril, malgré l'impossibilité de se réunir, les membres de la commission « Mémoire » du Conseil départemental pour les anciens combattants et les victimes de guerre ont pu donner leur avis sur les projets proposés à la labellisation dans le cadre du programme mémoriel « Actions mémoire 2020 » porté par le Ministère des Armées. Quatre projets ont été retenus et bénéficieront, en plus du soutien du service départemental, d'une large diffusion sur les sites et organes de presse du Ministère des Armées.



Solidarité

Pendant la période de confinement, les cérémonies patriotiques n'ont pu se tenir normalement en raison des mesures sanitaires : cela a été le cas pour le 19 mars (58ème anniversaire des accords d'Évian), le 26 avril (Souvenir de la déportation) et surtout pour le 8 mai qui marquait en cette année 2020 le 75ème anniversaire de la victoire sur le nazisme. Les traditionnelles ventes de bleuets n'ont donc pu avoir lieu sur la voie publique.

Désireux de marquer à cette occasion le soutien du Service des Essences (SEA) au Bleuets de France, le colonel Hilairat à la tête de la Base pétrolière Interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône a impulsé une campagne de vente de bleuets en partenariat avec l'ONACVG qui a remporté un franc succès. Ce bel élan solidaire symbolise de manière très concrète le lien historique entre l'ONACVG et les forces armées françaises.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a continué à assurer ses missions pour la protection des consommateurs et la protection animale en Saône-et-Loire.

Sécurité sanitaire des aliments :

Le contrôle sanitaire des viandes dans les abattoirs est une mission primordiale de la DDPP. Les abattoirs jouent un rôle clef dans l'alimentation des populations et dans l'approvisionnement des filières en produits carnés. Les abattoirs du département (volailles et boucherie) ont ainsi fonctionné normalement pendant la période de confinement.

Durant cette période, la DDPP a géré trois alertes sanitaires, ayant pour origine des résultats d'autocontrôles défavorables. Ces alertes ont concerné la présence de *Listeria monocytogènes* dans de la crème fabriquée par un producteur fermier, de *Listeria monocytogènes* dans des produits à base de viande prélevés au niveau du rayon traditionnel d'un supermarché et enfin des salmonelles mises en évidence dans un lot de viande de dinde utilisé pour fabriquer des préparations de viandes (paupiettes, rôtis, escalopes marinées).

Le rôle de la DDPP est de s'assurer que les professionnels concernés ont bien écarté de la consommation humaine tous les produits susceptibles de présenter un danger pour la santé publique, qu'ils conduisent les investigations nécessaires pour déterminer l'origine de la contamination et enfin qu'ils mettent en place les mesures correctives et préventives adaptées et efficaces.

Protection des consommateurs :

Durant le confinement, les missions relatives à la protection et à l'information des consommateurs et des entreprises ont été assurées. Ainsi, les prix de vente des gels hydroalcooliques fixés par le décret du 23 mars 2020 ont été contrôlés.



A la demande de la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, une enquête nationale a été lancée pour vérifier la conformité des masques grand public,

l'information du consommateur des masques alternatifs et le respect de l'encadrement des prix des masques de type chirurgical (prix plafond à 95c).

Par ailleurs, la DDPP a continué de traiter les litiges de consommation et de recueillir les signalements déposés sur la plateforme « Signalconso ».

Certification à l'export :

La commercialisation des animaux ou des produits à destination des marchés extérieurs s'est poursuivie et la certification sanitaire à l'export par la DDPP a continué d'être assurée. La certification sanitaire permet d'attester que la marchandise exportée respecte les conditions sanitaires prévues par les réglementations des pays concernés. Depuis le 17 mars, 272 certificats ont été signés pour l'exportation de jus de fruits, de poudres de lait, fromages, viandes de volailles, charcuteries... à destination de la Chine, Hong-Kong, Thaïlande, Gabon, Dubaï...

La certification vétérinaire est obligatoire pour l'exportation des animaux vivants. 46 demandes de certificats ont été traitées concernant des départs de carnivores domestiques, de poules de réforme, d'équidés, de bovins, de semence bovine à destination de l'Irlande, la Suisse, l'Algérie, l'Allemagne...

Protection et santé animales :

Le service a continué d'assurer les demandes d'autorisation de transports d'animaux, les signalements de chiens mordeurs, de divagation d'animaux ainsi que les alertes sanitaires. L'animation du réseau sanitaire a été poursuivie avec la gestion des mouvements d'animaux, la réalisation des prophylaxies en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

L'instruction des dossiers de demande d'enregistrement a été poursuivie ainsi que le suivi de la qualité des rejets des industries agro-alimentaires.

Secrétariat général :

Au cours de cette période, deux agents ont été mobilisés en alternance pour régler les factures des fournisseurs sur les budgets de fonctionnement afin d'éviter les retards de paiement.

La Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire (DDFIP71) s'est mobilisée dès le 17 mars pour assurer les missions prioritaires indispensables au fonctionnement des missions essentielles de l'État et des administrations publiques, et au soutien de l'économie en période de crise.

Gestion fiscale :

La DDFIP 71 a assuré l'encaissement des impôts versés spontanément, les arrêtés comptables et l'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu. Cette campagne, dans ce contexte de crise sanitaire, a pris une tournure particulière nécessitant un engagement important d'agents pour renforcer très sensiblement l'accueil à distance par téléphone, messagerie et rendez-vous téléphoniques voire physiques si nécessaire.

Par ailleurs, les services de publicité foncière ont assuré l'enregistrement des actes immédiats nécessaires à l'identification des propriétés ou relatifs aux sociétés.

S'agissant des missions indispensables au soutien de l'économie, outre le versement du fonds de solidarité qui a concerné plus de 8 000 entreprises du département, la DDFIP 71 a traité avec un maximum de célérité les demandes de remboursement de crédits ou d'excédents d'impôts (Taxe sur la Valeur Ajoutée, Impôts sur les Sociétés, Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, réclamations). Elle a adapté les délais de paiement des créances en cours par des plans règlement ou par la sollicitation de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF).

Elle a aussi informé régulièrement les entreprises des mesures d'accompagnement dont elles pouvaient bénéficier en particulier pour les reports de délais de déclaration ou de paiement des impôts directs.

Les services de la DDFIP 71 ont continué d'assurer un accueil à distance pour renseigner les usagers et délivrer les documents qui leurs étaient nécessaires (demandes de renseignement des notaires, documentation cadastrale en particulier).

Le plan de reprise de l'activité a permis à la DDFIP 71 de s'engager sur d'autres missions essentielles en fonction des besoins sanitaires ou liées aux demandes des usagers, à l'activité économique et à la continuité de l'État.

Gestion publique :

■ Service Public Local

Le suivi quotidien du niveau de l'activité des trésoreries, en dépenses et en recettes ont permis de mettre en place les aides nécessaires avec la plus grande réactivité, et donc d'assurer les travaux prioritaires tels que la prise en charge des titres de recettes, le paiement des dépenses, et la tenue de la comptabilité des collectivités et établissements publics.

Les délais de traitement par les trésoreries se sont maintenus en dépit des contraintes dues au confinement (4,84 jours en 2020 contre 5,27 en 2019). Le délai global de paiement a également été préservé témoignant du maintien de la synergie ordonnateurs / comptables publics (17,43 jours en 2020 pour 19,68 en 2019).

La plus grande solidarité a joué, certains postes ou services de direction ayant effectué des tâches de gestion courante pour le compte d'autres postes quand cela était nécessaire.

Le réseau des comptables de la DDFIP a veillé à détecter le plus en amont possible les difficultés financières des collectivités et établissements. Pendant toute la période du confinement, le réseau s'est organisé pour être en mesure de payer les bons de secours sur tout le territoire, dans le respect des conditions de sécurité sanitaire.

■ Comptabilité de l'État

L'activité est restée très soutenue pendant la période de confinement, et s'est même complexifiée. C'est ainsi qu'il a fallu organiser, pour pallier la fermeture de certains bureaux de postes, l'approvisionnement en espèces des postes, et leur permettre ainsi de payer les bons de secours sur tout le territoire départemental. Le pôle de fiscalité de l'aménagement a continué d'assurer les tâches de recouvrement courant de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive, afin de ne pas reporter le reversement aux collectivités bénéficiaires.

Les services du domaine ont continué d'effectuer des évaluations, pour les opérations envisagées par la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (qui n'a pas ralenti son activité), mais aussi pour des opérations immobilières présentant un caractère d'urgence.



Françoise P. à la caisse de la Trésorerie de Chalon Municipale

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

FACEBOOK
&
TWITTER



L'ÉTAT
DE SAÔNE-ET-LOIRE
SUR FACEBOOK
@Prefet71



L'ÉTAT
DE SAÔNE-ET-LOIRE
SUR TWITTER
@Prefet71

www.saone-et-loire.gouv.fr